

REGLEMENT DU JEU  
"CASTING 2021 "

## Article 1 – Société organisatrice

---

Du mercredi 10 février au dimanche 28 mars 2021, la société KIABI EUROPE (ci-après " KIABI ") inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro B 344 103 270 et dont le siège social est situé 100 rue du Calvaire, 59510 Hem, organise sur [www.kiabi.com/casting](http://www.kiabi.com/casting) un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "CASTING 2021".  
Le présent règlement a pour objet de définir les règles applicables à ce Jeu.

## Article 2 – Principe du Jeu

---

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des membres du personnel de KIABI et/ou des sociétés participant à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement, ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, réalisation, ou gestion du Jeu (ci-après le « Participant »).

Tout Participant doit être âgé d'au moins 18 ans pour participer au Jeu.

KIABI se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus et d'exclure du Jeu toute personne ne remplissant pas les conditions ou refusant de justifier des conditions.

Chaque Participant remplissant les conditions pourra publier jusqu'à 3 candidatures différentes pendant la durée du Jeu. Une candidature pourra contenir au maximum 5 photos. KIABI se réserve le droit de procéder à toute vérification.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du concours. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (adresse email, nom, prénom, civilité, date de naissance).

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect du présent règlement par le Participant.

## Article 3 - Modalités de participation

---

### 3.1 Mécanique du Jeu

Le Participant est invité à se rendre sur le site internet du Jeu : [www.kiabi.com/casting](http://www.kiabi.com/casting)

Il remplit un formulaire d'inscription en y indiquant ses nom, prénom, civilité, date de naissance, email, téléphone portable (facultatif) et a ensuite la possibilité de s'abonner à la newsletter de KIABI par email et/ou par SMS.

Lorsque le Participant a validé le formulaire d'inscription, il accède à un second formulaire dans lequel il télécharge la ou les photos qui lui permettront de participer. L'inscription est classifiée selon des

catégories que le participant choisit et il peut donner un nom à sa publication et y ajouter un commentaire pour décrire son groupe/sa famille.

Le Jeu n'est pas géré ni parrainé par Facebook.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du concours. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (photo, adresse email, nom, prénom, code postal, date de naissance). Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription et à tout moment durant le jeu.

Chaque inscription est ensuite soumise à l'appréciation d'un modérateur qui sera en charge de valider les photos et donc les inscriptions. KIABI se réserve le droit de refuser les photos ne respectant pas les consignes de la charte de modération présentée en annexe à ce présent règlement, notamment les photos à caractère diffamatoire, injurieux ou obscène.

Les photos ne doivent pas être en noir et blanc, ni comporter de filtre. Le groupe ne doit pas porter de casquette ou chapeau pouvant masquer son visage.

Chaque participation doit se faire avec des photos différentes. Si plusieurs photos identiques apparaissent sur le site, KIABI ne supprimera pas les doublons.

Une fois l'inscription validée, elle sera soumise aux votes des internautes. Chaque internaute souhaitant voter pour une photo devra s'identifier par son adresse email. **Un votant peut voter pour plusieurs candidatures mais qu'une seule fois par candidature sur toute la durée du jeu concours.**

**Lorsqu'une personne vote pour une candidature sur le site internet du casting, il reçoit automatiquement un email de confirmation via l'adresse électronique qu'il a préalablement renseignée. Pour que le vote soit comptabilisé définitivement, le votant doit ouvrir cet email et cliquer sur le lien indiqué pour valider son vote.**

La candidature devra concentrer ses votes sur une seule photo. **Les votes collectés sur plusieurs photos identiques ne seront pas cumulés, seule celle ayant le plus de votes sera conservée. Le candidat qui a publié la photo de groupe a la possibilité de supprimer les candidatures qu'il a publiées à l'aide d'un bouton prévu à cet effet. Tous les votes relatifs à cette candidature supprimée seront perdus.**

Attention, le nombre de votes par candidature n'est pas indiqué directement sur le jeu pour éviter les « débordements » de certains participants (jalousie, compétitivité, menace, insulte envers d'autres joueurs, etc). Pour aider les participants à se situer dans le classement, KIABI a mis en place un « baromètre » gradué de 5 étoiles :

- de 0 à 49 votes = 1 étoile
- de 50 à 99 votes = 2 étoiles
- de 100 à 199 votes = 3 étoiles
- de 200 à 299 votes = 4 étoiles
- Plus de 300 votes = 5 étoiles

Les gagnants seront désignés selon le nombre de votes récoltés puis par l'intervention d'un jury.

### 3.2 Conditions de participation

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site Internet et cette participation est individuelle. Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

Les Participants sont informés que les données fournies dans les formulaires d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le Participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par KIABI sans que ce dernier n'ait à en justifier. Toute participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, sera considérée comme nulle.

Le participant en s'inscrivant accepte les conditions générales et autorise KIABI, à titre gracieux, à reproduire, représenter, publier, diffuser tout ou partie de son image et de sa Photographie sous toute forme et par tout mode de diffusion numérique, sur tout support papier, électronique, informatique, y compris le site internet kiabi.com ou tout bandeau web, plateformes d'échanges et e-mailings, réseaux sociaux, et exposer son nom, son âge, son adresse (uniquement le département), dans tous les pays dans lesquels KIABI est présent. Le Participant renonce à toute contrepartie financière du fait de l'utilisation de son image.

Le participant qui publie la photo de groupe garantit que la photo envoyée est libre de tout droit. En aucun cas, les photos ne devront porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou un droit à l'image. Il ne doit utiliser qu'une photo qu'il a pris personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Le Participant en s'inscrivant garantit à KIABI que les personnes présentent sur les photos ont donné au Participant leur accord écrit pour la publication de la photo dans le cadre du Jeu et à reproduire, représenter, publier, diffuser tout ou partie de leur image, sous toute forme et par tout mode de diffusion numérique, sur tout support papier, électronique, informatique, y compris le site internet kiabi.com ou tout bandeau web, plateformes d'échanges et e-mailings, réseaux sociaux dans tous les pays dans lesquels KIABI est présent, et qu'elles renoncent à toute contrepartie financière du fait de l'utilisation de leur

image. De plus, si des mineurs sont représentés sur la photographie, le Participant garanti détenir l'autorisation de cession de droit à l'image dudit mineur par le ou les détenteurs de l'autorité parentale.

KIABI se réserve le droit de demander toute justification à tout moment. Si le Participant n'est pas capable d'apporter cette justification, KIABI se réserve le droit de disqualifier le Participant.

Le Participant garantit KIABI contre toute action qu'un tiers, ou lui-même, pourrait tenter à l'encontre de KIABI fondée sur le fait que la diffusion d'une photographie par KIABI dans le cadre du présent Jeu porterait atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Chaque participant qui publie une photo de groupe garantit la société organisatrice que sa photographie n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration. Chaque Participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

Le participant reconnaît n'être lié à aucun contrat exclusif relatif à son image ou à son nom.

Une option « signaler un abus » est présente dans la galerie photos pour que les internautes puissent nous signaler toute photo abusive et contradictoire à notre charte de modération. La photo sera alors étudiée par notre équipe de modérateur puis supprimée ou remise en ligne.

Les participants sont informés qu'ils pourront être contactés, le cas échéant, par KIABI afin de participer à des shootings photos annexes dont les modalités seraient définies ultérieurement.

### 3.3 Désignation du Gagnant

L'élection des gagnants de ce casting se fera dans les trente jours qui suivent la fin du jeu, au siège de la société KIABI.

**Les finalistes seront les deux cent participants ayant collecté le plus grand nombre de votes pour leur photo**, toutes catégories confondues.

**Afin d'éviter toute tricherie éventuelle, KIABI procédera en amont à un contrôle général des votes collectés par les finalistes.** Tous les votes frauduleux (robot informatique, adresse email jetable, etc.) seront supprimés lors de ce contrôle.

Un jury composé de membres de l'enseigne KIABI élira deux candidatures gagnantes parmi les finalistes.

En plus de ces deux gagnants, les 3 premières candidatures de chaque catégorie qui ne seront pas sélectionnés recevront chacun : une carte cadeau KIABI d'une valeur de 30€ TTC.

Les 4<sup>ème</sup> de chaque catégorie qui ne seront pas sélectionnés recevront chacun 1 instax mini + 1 pack de film d'une valeur de 87,99€ TTC

Et enfin les 5<sup>ème</sup> qui ne seront pas sélectionnés recevront chacun un bloc photo personnalisé d'une valeur de 38,70€ TTC

## Article 4 - Dotations

---

Les lots mis en jeu sont listés ci-dessous :

1) Shooting photo de groupe sur votre lieu de résidence : un photographe professionnel choisis par Kiabi se rendra sur le lieu du shooting définit ensemble (chez vous ou dans votre ville par exemple) pour une journée de shooting photo avec les membres de la photo gagnante, aucune prise en charge des frais de transports n'est comprise dans le lot.

Valeur unitaire du lot : 1500 € TTC, soit un total de 3000 € TTC pour les deux gagnants.

2) Bon de 50€ MyFujifilm. Un code d'une valeur de 50€ TTC valable sur tous les produits personnalisables du site [myFUJIFILM.fr](http://myFUJIFILM.fr), frais de traitement et de port inclus. Offre non cumulable, valable jusqu'au 31/12/2021 sur [www.myfujifilm.fr](http://www.myfujifilm.fr).

3) Les 3 premières candidatures de chaque catégorie (soit 18 participants au total) qui ne seront pas sélectionnées recevront une carte cadeau KIABI d'une valeur unitaire de 30€. Soit une dotation globale de 540€ TTC.

Les cartes cadeaux KIABI seront valable 1 an à compter de leur date d'activation, uniquement en France métropolitaine. Le montant de la carte peut être dépensé en une ou plusieurs fois dans un ou plusieurs magasins Kiabi (non valable sur [www.kiabi.com](http://www.kiabi.com)). La carte cadeau ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire, sous quelle que forme que ce soit, y compris le rendu de monnaie ou le remboursement même partiel. Elle ne peut faire l'objet d'aucun escompte. Elle ne peut être remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Retrouvez la liste des magasins acceptant la carte cadeau sur [www.kiabi.com](http://www.kiabi.com). Dès réception de la carte par le gagnant, elle sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le gagnant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

Valeur unitaire du lot : 30 € TTC, soit un total de 540 € TTC pour les 18 gagnants.

4) Les 4<sup>ème</sup> de chaque catégorie qui ne seront pas sélectionnées, recevront 1 instax mini + 1 pack de film (soit 6 instax et 6 pack au total):

1 instax mini 11 et un pack de 10 films instax mini standards offerts, soit une remise immédiate de 87,99€ TTC, frais de port et de traitement inclus, code valable jusqu'au 31/12/2021 sur [www.myfujifilm.fr](http://www.myfujifilm.fr) . Non cumulable avec toute autre offre en cours.

5) Les 5<sup>ème</sup> de chaque catégorie qui ne seront pas sélectionnées, recevront 1 Photo bloc 30x40 cm (soit 6 au total) :

Un Photo Bloc 30x40 cm offert, frais de port et de traitement inclus, soit une valeur commerciale unitaire de 38,70€ TTC. Offre non cumulable, valable jusqu'au 31/12/2021 sur [www.myfujifilm.fr](http://www.myfujifilm.fr) .

La valeur totale des lots est de 4400,14€ euros TTC.

Les lots ne seront ni échangeables ni remboursables. Dès réception du lot par le Gagnant, celui-ci sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le Gagnant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

Un seul lot sera attribué par Gagnant. Les Gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au lot.

Le cas échéant, le Gagnant prendra à sa charge tous les frais/taxes liés à la participation au Jeu et à l'utilisation du lot.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

KIABI se réserve le droit de modifier ou de compléter les lots durant le Jeu.

## **Article 5 – Remise des lots**

---

Le Gagnant sera avisé personnellement par KIABI par e-mail ou par téléphone grâce aux informations renseignées dans son formulaire d'inscription dans un délai de 15 jours à compter de l'élection (les Participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur adresse e-mail). Si le Gagnant ne répond pas à la sollicitation de KIABI dans les 15 jours à compter de la dernière sollicitation, le lot sera perdu.

KIABI ne saurait être tenu responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique. Il est rappelé qu'un Participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des Participants de KIABI font foi.

KIABI prendra contact avec les gagnants afin d'organiser la remise & l'envoi des lots.

## **Article 6 – Responsabilité**

---

KIABI ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, le Jeu devait être écourté, prolongé, reporté, modifié ou annulé.

KIABI ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique (email de confirmation de participation, email de confirmation de vote, email de parrainage), de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnement du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant, d'erreur d'acheminement des lots ou de la perte de ceux-ci par les services postaux lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. KIABI ne saurait être tenu responsable dans le cas où le Gagnant a renseigné le formulaire d'inscription avec des données erronées

Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La

connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et son Gagnant. KIABI se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu.

## **Article 7 - Droit applicable**

---

Le Jeu, le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

KIABI tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse postale de KIABI ou par mail à : [contact@kiabi.com](mailto:contact@kiabi.com) mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

## **Article 8 - Communication**

---

Le Gagnant autorise KIABI et les sociétés de son groupe à utiliser à titre publicitaire en France et à l'international, en tant que tel, ses nom, prénom, commune de résidence sans restriction ni réserve et sans que cette utilisation n'ouvre de droit et rémunération autres que le lot gagné.

Cependant si le Gagnant ne souhaite aucune utilisation pour la communication du Jeu de ses nom, prénom, commune de résidence, il peut en demander l'interdiction par courrier à l'adresse de KIABI.

## **Article 9 - Mise à disposition du règlement du Jeu**

---

Le présent règlement est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site [www.kiabi.com/casting](http://www.kiabi.com/casting) et pourra être adressé par e-mail sur simple demande. Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

## **Article 10 – Informatique et libertés**

---

Dans le cadre de votre participation au Jeu, nous devons collecter certaines de vos données à caractère personnel (tel que votre nom, prénom, adresse email et date de naissance). Votre date de naissance est collectée afin de nous assurer que les Participants au Jeu sont des personnes majeures.

Certaines de ces informations sont nécessaires à la prise en compte de votre inscription. Ces données indispensables sont identifiées par un astérisque, le fait de ne pas les communiquer rendrait impossible votre inscription.

Vos données seront traitées aux fins d'organisation du Jeu et afin de vous envoyer nos offres Kiabi si vous nous donnez votre accord.

La société KIABI Europe, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 344 103 270 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), et la société BUNSHA (société du Groupe Kiabi), société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 312 347 362 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), sont conjointement responsables du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elles déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement.

Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier contact avec KIABI.

KIABI prend toutes les précautions pour préserver la sécurité de vos données afin notamment, d'empêcher leur divulgation à des tiers non-autorisés. A ce titre KIABI met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de ses dispositifs informatiques et de ceux de ses sous-traitants.

Lors de votre inscription au Jeu, vous avez la possibilité de vous abonner aux offres Kiabi en vous inscrivant à notre newsletter Kiabi ou à l'envoi de SMS. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en cliquant sur le lien contenu dans le footer de l'email « Pour vous désabonner, cliquez ici. » ou en vous rendant sur votre espace client (si vous en avez un) sur l'onglet « Mes abonnements ».

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement, de transmission de directives anticipées et d'opposition aux données vous concernant en contactant [contact@kiabi.com](mailto:contact@kiabi.com) ou en cas de difficultés, vous pouvez envoyer un email à : [dataprotectionofficer@kiabi.com](mailto:dataprotectionofficer@kiabi.com).

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Pour plus d'information sur le traitement de vos données par KIABI : <https://www.kiabi.com/services/donnees-personnelles.html>

## **Article 11 – Propriété intellectuelle**

---

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site Internet ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

---